

Fiche d'information

Cybermédication

Contexte

En 2017, le groupe de travail interprofessionnel pour le dossier patient électronique (IPAG) a élaboré des recommandations pour les formats d'échange¹ pour la cybermédication dans le contexte des DEP. Le résultat de ces travaux a été harmonisé avec le cadre technique de *IHE Pharmacy*. Celui-ci définit les formats d'échange (documents) pour le processus de cybermédication en fonction du profil *IHE Community Medication Prescription and Dispense* (CMPD).

La communauté d'intérêts eMediplan a par ailleurs développé, indépendamment de l'IPAG, une application servant à documenter la médication actuelle. Le format de données utilisé par eMediplan a été harmonisé avec les profils *IHE Pharmacy* décrivant les différents contenus pris en charge.

Documents / formats d'échange pour la cybermédication

Chaque source désigne par des noms différents les différents documents / formats d'échange utilisés pour la cybermédication. Le tableau 1 en offre une vue d'ensemble :

Tableau 1 – Documents et formats d'échange pour la cybermédication dans le contexte du DEP : pour chaque document référencé dans le profil IHE CMPD, les noms des formats d'échange correspondants sont indiqués. Les désignations qui seront utilisées à l'avenir sont marquées en vert.

| Nom du profil dans le domaine IHE Pharmacy | Désignation du format d'échange correspondant élaboré par l'IPAG | Désignation dans le document « Format d'échange Cybermédication » d'eHealth Suisse (CDA-CH-EMED), en français (v0.95.3) ³⁾ | Désignation selon la modélisation dans Art-Decor (CDA-CH-EMED), en anglais ⁴⁾⁵⁾ | Description |
|---|--|---|--|---|
| Community Medication Treatment Plan document (MTP) | eMedication TreatmentPlan | Décision thérapeutique relative à la médication | Medication Treatment Plan document | Documente la décision thérapeutique d'un professionnel de la santé, c.-à-d. la prescription ¹⁾ d'un médicament |

¹ Les formats d'échange permettent des transferts de données entre différents systèmes informatiques sans concertation préalable particulière. Leurs spécifications définissent les normes techniques et sémantiques nécessaires à un échange d'information harmonisé. Ils sont appelés « documents » dans le profil *IHE Community Medication Prescription and Dispense* (CMPD). La distinction entre ces deux notions n'est pas fondamentale, car chaque format d'échange est à la base d'un document.

| | | | | |
|---|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---|
| Community Prescription document (PRE) | Ordonnance électronique | Ordonnance | Medication Prescription document | Forme électronique d'une ordonnance ¹⁾ pour un médicament |
| Community Pharmaceutical Advice document (PADV) | eMedicationComment | Commentaire relatif à la médication | Pharmaceutical Advice document | Documente les avis pharmaceutiques |
| Community Dispense document (DIS) | Remise électronique | Remise | Medication Dispense document | Documente la remise |
| Community Medication Administration document (CMA) | -- | -- | -- | Documente l'administration d'un médicament |
| Community Medication List document (PML) | -- | Liste de médication | Medication List document | Vue d'ensemble de la médication actuelle et passée. Contient les informations actuelles et antérieures extraites des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Medication Treatment Plan document - Medication Prescription document - Pharmaceutical Advice document - Medication Dispense document |
| -- | eCurrentMedication ²⁾ | Plan de médication | Medication Card document | Vue d'ensemble aussi complète que possible de la médication en cours d'un patient (extrait du <i>Medication List document</i> à la date actuelle) |

- 1) Le profil CMPD distingue entre prescription et ordonnance : la prescription est le résultat d'une décision thérapeutique ; l'ordonnance est un document qui permet de se procurer des médicaments soumis à prescription et, le cas échéant, de les facturer à l'organisme payeur. Cette distinction n'est guère observée dans le langage courant, les deux termes étant fréquemment employés comme synonymes.
- 2) Le document « Format d'échange Cybermédication » d'eHealth Suisse (CDA-CH-EMED) (v0.95.3) ne décrit pas avec suffisamment de précision la différence entre plan de médication et liste de médication. Le format d'échange *eCurrentMedication* défini par l'IPAG ne distingue

pas entre « liste de médication » (terme historique) et plan de médication (terme actuel), les auteurs étant partis du principe que les deux notions relèvent d'une même « logique métier ».

- 3) https://www.e-health-suisse.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/2018/F/180508_CDA-CH-EMED_fr.pdf
- 4) <https://art-decor.org/art-decor/decor-templates--cdachemed->
- 5) À l'avenir, on utilisera les désignations figurant dans la modélisation (<https://art-decor.org/art-decor/decor-templates--cdachemed->) ; la colonne correspondante est marquée en vert.

Processus de cybermédication

Le profil *IHE Community Medication Prescription and Dispense (CMPD)* définit un processus au cours duquel sont produits les documents mentionnés plus haut (cf. figure 1).

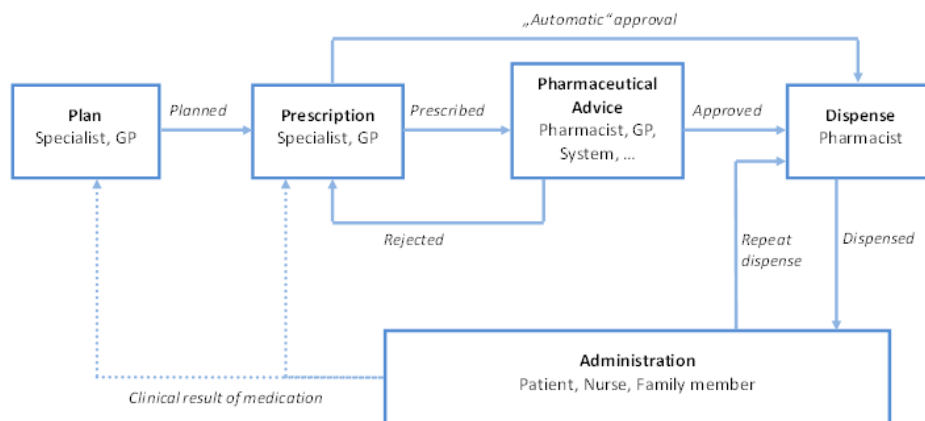


Figure 1 : Processus décrit par le profil *IHE Community Medication Prescription and Dispense (CMPD)*

Infrastructure

Afin que la documentation de la médication reste toujours à jour, le processus ci-dessous doit être implémenté sous la forme d'une architecture technique appropriée. En raison de la structure décentralisée du DEP, il est nécessaire de mettre en place une architecture commune aux différentes communautés, ce qui n'est pas chose aisée d'un point de vue technique. Aucune implémentation comparable n'existe dans le monde.

Prochaines étapes

Comme pour d'autres domaines du DEP, les spécifications seront publiées sous forme d'ordonnance. Mais avant cela, leur faisabilité doit être vérifiée dans le cadre d'un [Projectathon DEP](#). En règle générale, l'architecture et les profils nécessitent deux à trois Projectathons ; un seul, voire deux, peut suffire pour les formats d'échange.

Il faudra encore un certain temps jusqu'à ce que l'ensemble du processus de cybermédication commun à toutes les communautés (de référence) soit au point. Par conséquent, la cybermédication sera mise en place par étapes, comme décrit ci-dessous :

Phase 1 : informations non structurées concernant la médication

Dès les débuts du DEP, il sera possible d'y mettre à disposition des documents sur la médication, au format PDF par exemple. Ces documents non structurés serviront à l'échange d'informations, mais ne pourront pas être traités automatiquement et auront, pour certains, une structure très différente.

Phase 2 : rendre disponible le *Medication Card document*

La première étape vers des documents structurés uniformément consistera à rendre disponible le *Medication Card document*, sans toutefois prendre en charge le processus de création automatique du document. Comme dans le « monde papier », il incombera ainsi en premier lieu à l'utilisateur de s'assurer qu'il utilise la version à jour du document. Les bases légales pour le *Medication Card document* entreront en vigueur au printemps 2023.

Le *Medication Card document* a été testé lors du Projectathon 2020, aussi bien dans le format CDA que dans le format FHIR R4. Un autre test ciblant spécifiquement la cybermédication a eu lieu en mars 2021. Le rapport final correspondant (en anglais) est disponible [ici](#). Il est apparu qu'une nouvelle série de tests sera nécessaire en septembre 2021 avant de pouvoir inscrire le *Medication Card document* dans les bases légales.

Au mois d'octobre 2022, la décision a été prise d'abandonner les spécifications CDA de la cybermédication puisque tous les projets dans le contexte de la cybermédication se basent sur les spécifications FHIR R4.

Les spécifications pour la cybermédication sont disponibles dans FHIR [ici](#).

L'application eMediplan a également été mise à jour pour intégrer le *Medication Card document*/format d'échange FHIR R4. Il a été fait en sorte que le plan de médication actuel, dosage compris, soit syntaxiquement et sémantiquement identique au *Medication Card document*. Ce document décrit le « jeu de données minimal » (*minimal data set*) et fait par conséquent partie intégrante du document eMediplan qui contient des éléments additionnels.

Phase 3 : processus de cybermédication

Du 20 novembre 2020 au 19 février 2021, eHealth Suisse a mené une consultation publique sur le schéma d'architecture proposé. Une description détaillée et une synthèse du schéma [se trouvent ici](#). Une première ébauche du [guide d'implémentation](#) est également disponible. Cette consultation a clairement montré la nécessité d'intégrer les processus de cybermédication dans le DEP. Toutefois, les communautés (de référence) et les fournisseurs de plateformes se sont notamment montrés critiques par rapport à l'architecture proposée. Selon eux, elle est trop complexe, trop coûteuse et n'utilise pas suffisamment l'actuelle infrastructure du DEP. La proposition ne peut être poursuivie sous sa forme actuelle. Les travaux à venir se concentreront donc sur l'introduction du *Medication Card document* en 2023. En tant qu'élément supplémentaire, l'ordonnance électronique est également considérée comme une priorité. L'évaluation de la consultation [est disponible ici](#).

Participation au projet pilote de CARA concernant l'architecture de la cybermédication

CARA entend tester l'architecture de la cybermédication dans le cadre d'une implémentation de référence. Ces travaux seront accompagnés par eHealth Suisse et l'OFSP. Des discussions ont lieu pour déterminer comment intégrer les avis issus de la consultation dans le projet pilote déjà.